



FICHE DE POSTE

Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique

L'ETAIE travaille sous la responsabilité du coordinateur de l'Atelier et Chantier d'Insertion, lui-même sous la responsabilité de la direction de l'association Insert Net.

MISSIONS

La mission de l'ETAIE consiste à organiser des situations de travail en tenant compte des contraintes de production, du projet de la structure-employeur et du projet des personnes qu'il encadre, pour leur permettre de développer des compétences, et contribuer ainsi à leur insertion sociale et professionnelle.

L'encadrant technique se distingue du chef d'équipe ou de l'agent de maîtrise en «entreprise ordinaire» par :

- Son rôle dans la formation en situation de production (définir et organiser les situations de travail de telle sorte que les salariés développent des compétences, évaluer et valoriser les progressions).
- Sa nécessaire coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel (évaluer les difficultés et participer aux décisions qui s'appliquent aux différentes étapes des parcours).

Il est également responsable du suivi administratif de l'activité du chantier, à savoir :

- suivi des demandes de congés et d'acompte
- suivi de l'émergissement quotidien et du tableau de suivi mensuel
- suivi de l'activité et des divers comptes rendus à envoyer aux partenaires et clients.

COMPÉTENCES ET APTITUDES À METTRE EN ŒUVRE

1 - Encadrement des salariés en insertion :

- 1 - Faire des choix de division et de coordination du travail, en tenant compte des contraintes économiques et des capacités personnelles et professionnelles des salariés.
- 2 - Dynamiser, motiver, expliciter et réguler le travail des salariés en insertion en prenant en compte la nature du chantier et du groupe

2 - Formation des salariés en situation de production :

- 1 - Analyser le travail prescrit aux salariés pour identifier et formaliser les compétences, comportements et attitudes professionnels attendus, dans une perspective d'évaluation, de formation en situation de production ou hors poste, et de reconnaissance des acquis
- 2- Analyser les contextes et environnements de travail en vue d'évaluer leur potentiel formatif et faire des choix dans la répartition des tâches en tenant compte des acquis et

difficultés des salariés

3 - Organisation et suivi de la production :

- 1 - Définir les phases successives du processus de production, leur enchaînement et les moyens humains et matériels nécessaires pour élaborer des devis ou chiffrer des études de prix
- 2 - Prendre des décisions (éventuellement correctives) pertinentes (ex : approvisionnements, planification, pour rationaliser le processus de production, optimiser les coûts et les délais.
- 3 - Se coordonner en temps utile et de manière appropriée avec les acteurs internes et externes en vue d'assurer une bonne synchronisation des phases de production et l'efficacité du processus d'échanges des informations

4 - Coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel :

- 1 - Faire état aux professionnels concernés, sous une forme et des modalités appropriées, des informations significatives et pertinentes pour l'accompagnement des parcours, observées en situation de production
- 2 - Apporter sa contribution à l'analyse de la situation personnelle, sociale et professionnelle des salariés en insertion
- 3 - Amener les salariés à faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines personnels, social, etc
- 4 - Connaître les principales informations concernant les acteurs et organismes locaux impliqués dans l'accompagnement social, santé et socioprofessionnel des salariés en insertion.

5 - Compétences transversales

- 1 - Situer avec précision sa place et ses limites au sein de la structure,
- 2 - Situer le rôle des intervenants chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel
- 3 - Prendre en compte en les mettant en synergie les données économiques et sociales inscrites dans les situations de travail,
- 4 - Décliner son rôle en étant en cohérence avec le projet de la SIAE,
- 5 - Maîtriser les bases de la démarche-projet

Conditions de travail :

CDI 35h

Travail du lundi au vendredi de 8h à 15h

Classification Chef d'Equipe (CE) dans la convention des entreprises de nettoyage (IDCC 3043)